

Les réfugiés espagnols entre 1937 et 1939 en Côtes-du-Nord



Entre 1936 et 1939, l'Espagne connaît une terrible guerre civile qui oppose deux camps : d'un côté, les nationalistes, dirigés par le Général Franco et soutenus par l'Église et l'armée, de l'autre les Républicains qui comptent dans leurs rangs des marxistes, des anarchistes, des socialistes, des communistes et des républicains modérés.

Dans le camp nationaliste, les troupes d'Hitler et de Mussolini proposent leur aide. Ils en profitent pour s'entraîner et tester leur matériel.

Dans le camp républicain, des milliers de volontaires étrangers arrivent de toutes parts.

L'avancée des troupes franquistes oblige, dès 1936, de nombreux républicains à quitter l'Espagne pour fuir les combats. Un exode intérieur jette également sur les routes des milliers d'Espagnols, qui trouvent progressivement refuge en Catalogne, dans le nord de l'Espagne.

Quand le 26 janvier 1939, Barcelone tombe aux mains du général Franco, la population catalane, et avec elle des milliers de républicains provenant de toute l'Espagne, se dirige vers la frontière française pour échapper à la répression et aux bombardements. Ces civils sont bientôt rejoints par une partie de l'armée républicaine en déroute.

Le passage de la frontière se fait dans des conditions particulièrement pénibles : les populations sont affaiblies par trois ans de combats et de privations, les cols sont enneigés, l'aviation franquiste bombarde les réfugiés sur les routes catalanes. Civils et militaires sont le plus souvent partis précipitamment, ils arrivent en France avec très peu d'affaires.

La guerre d'Espagne a ainsi entraîné le départ de plusieurs vagues de réfugiés vers la France, de 1936 jusqu'en 1939 où la chute de Barcelone provoque, en quinze jours, un exode sans précédent. Près d'un demi-million de personnes franchissent alors la frontière des Pyrénées, dans de terribles conditions. C'est la *Retirada*.

(Source : d'après des extraits du dossier « La Retirada ou l'exil républicain espagnol d'après guerre », réalisé par Cindy Coignard et Maëlle Maugendre de l'Association Adelante)



Les nombreux documents que nous avons trouvés nous permettent de répondre à trois grandes questions :

- Tout d'abord, les réfugiés espagnols, qui sont-ils ?
- Ensuite, les avons-nous bien accueillis dans notre département qui s'appelait autrefois « les Côtes-du-Nord » ?
- Enfin, les réfugiés espagnols sont-ils repartis dans leur pays ou sont-ils restés en France ?

Voici ce que nous avons trouvé comme réponses à ces questions...



➤ Les réfugiés espagnols, qui sont-ils ?

MINISTRE DE L'INTERIEUR
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GENERALE
SURETE NATIONALE
COMMISSARIAT GENERAL
DE SAINT-BRIEUC

ETAT des REFUGIES ESPAGNOLS
du département des Côtes-du-Nord répertoriés le
16 OCTOBRE 1937.

I° - par la Frontière bretonne - (16 DÉPARTEMENT)

Centre de SAINT-BRIEUC	Adultes	Enfants
Centre de SAINT-BRIEUC	27	14
Centre de DINAN	3	10
Centre de GUINGAMP	15	10
Centre de LAMBALLE	11	10
Total	56	44

II° - par la Frontière de Catalogne - (16 DÉPARTEMENT)

Centre de SAINT-BRIEUC	Adultes	Enfants
Centre de SAINT-BRIEUC	33	15
Centre de DINAN	11	10
Centre de GUINGAMP	15	10
Centre de LAMBALLE	15	10
Total	74	45

TOTAL GENERAL : 130 Adultes, 89 Enfants



Dans ce document, des femmes espagnoles veulent trouver un travail pour pouvoir nourrir leurs enfants et rester en France.

Classification des réfugiés espagnols
souhaitant à la charge de l'Etat

Femmes dont le mari espagnol vit dans un camp au nord

Communes	Noms et prénoms	Forme de famille	Nombre d'enfants en France	Observations
Tréguier	Frédérique Edouard	Divorcée par jugement du 15/12/36	3 enfants (10, 12 et 14 ans)	
	Blanche Julia	Divorcée par jugement du 15/12/36	1 enfant de 10 ans	
Waggon	Josy	Fidèle de son mari	1 enfant (12 ans)	
Plouha	Marguerite Dubois	Veuve de son mari	1 enfant de 10 ans	
Lamballe	Marguerite Julia	Divorcée par jugement du 15/12/36	1 enfant de 10 ans	
à charge de son mari	Frédérique Edouard	Divorcée par jugement du 15/12/36	1 enfant de 10 ans	
La Chapelle	Marguerite Julia	Divorcée par jugement du 15/12/36	1 enfant de 10 ans	
Plouha	Marguerite Julia	Divorcée par jugement du 15/12/36	1 enfant de 10 ans	
Plouha	Marguerite Julia	Divorcée par jugement du 15/12/36	1 enfant de 10 ans	
	Marguerite Julia	Divorcée par jugement du 15/12/36	1 enfant de 10 ans	
	Marguerite Julia	Divorcée par jugement du 15/12/36	1 enfant de 10 ans	
	Marguerite Julia	Divorcée par jugement du 15/12/36	1 enfant de 10 ans	
	Marguerite Julia	Divorcée par jugement du 15/12/36	1 enfant de 10 ans	

Il s'agit d'un formulaire qui montre le nombre de réfugiés espagnols présents dans notre département des Côtes-du-Nord le 16 octobre 1937. On a compté les adultes et les enfants.

Préfecture des Côtes-du-Nord
CLASSEMENT DES REFUGIES ESPAGNOLS
ATTACHEMENT & LA GARDE DE L'ETAT

Permis d'après lequel seront autorisés en France et susceptibles de la prendre en charge l'Etat et éventuellement son conjoint.

Commune	Noms & prénoms	Profession	Statut	Nombre d'enfants en France	Observations
TRÉGUIER	MARGUERITE JULIA	ouvrière	divorcée	1	
TRÉGUIER	MARGUERITE JULIA	ouvrière	divorcée	1	
TRÉGUIER	MARGUERITE JULIA	ouvrière	divorcée	1	
TRÉGUIER	MARGUERITE JULIA	ouvrière	divorcée	1	
TRÉGUIER	MARGUERITE JULIA	ouvrière	divorcée	1	
TRÉGUIER	MARGUERITE JULIA	ouvrière	divorcée	1	
TRÉGUIER	MARGUERITE JULIA	ouvrière	divorcée	1	
TRÉGUIER	MARGUERITE JULIA	ouvrière	divorcée	1	
TRÉGUIER	MARGUERITE JULIA	ouvrière	divorcée	1	
TRÉGUIER	MARGUERITE JULIA	ouvrière	divorcée	1	

Dans ce tableau, nous pouvons voir une liste de femmes espagnoles qui souhaiteraient que leur chef de famille (leur père ou leur mari) les rejoigne en Côtes-du-Nord. Ils sont en effet encore enfermés dans des camps dans le sud de la France.

➤ Les avons-nous bien accueillis dans notre département qui s'appelait autrefois « les Côtes-du-Nord » ?

Ville de GUINGAMP.
Réfugiés espagnols

STAT
des couvertures et paillasses prêtées par le 48^{ème} R.I.

Le 8 juillet 1937.....80 couvertures.....80 paillasses	
le 10 juillet 1937.....640 couvertures.....140 paillasses	
le 5 août 1937.....50 couvertures.....14 paillasses.	
Total:	770 couvertures à 8 F 40 = 6.160 F 00
	124 paillasses à 12 F 80 = 1.587 F 20
soit/	8.747 Francs 20
	soit total: 4.041 Francs 20.

Guingamp, le 5 octobre 1937
L'ingénieur de la ville:

Dans ce document, on comprend qu'un comité de secours se met en place pour rassembler et distribuer en urgence aux réfugiés espagnols des dons en nature (des vêtements, de la nourriture ...) ou en espèces (de l'argent).

PREFECTURE
- 8 FEV 1939
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Brieuc, le 28 Janvier 1939.

Le Préfet des Côtes-du-Nord
à Messieurs Les Maires de ...

La prévision de l'envoi éventuel dans le département de réfugiés espagnols, et conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, et l'absence de vous prie de vouloir bien me faire connaître s'il existe dans votre commune, des logements disponibles, soit publics ou privés, actuellement vacants, qui pourraient être utilisés pour l'hébergement des réfugiés.

Dans l'affirmative, vous voudrez bien m'indiquer avec précision l'emplacement de ces locaux et le nombre de personnes susceptibles d'y être hébergés.

Il est par ailleurs à prévoir qu'en cas d'arrivée de réfugiés, des réductions pourront être faites, notamment dans l'impôt, moyennant une indemnité journalière.

Le Préfet,
R. FAUCONIER.

Ce document du 28 janvier 1939 nous explique que le Préfet des Côtes-du-Nord demande aux maires s'il existe dans leur commune des logements disponibles. Le maire de **Corlay** lui répond qu'il n'y en a pas dans sa commune.

C'est une liste qui donne le nombre de couvertures et de paillasses, prêtées aux réfugiés espagnols par le 48^{ème} Régiment d'Infanterie à Guingamp. Les paillasses sont des matelas composés de paille.

PREFECTURE
- 8 FEV 1939
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Brieuc - Réfugiés espagnols - Comité de Secours.

A la suite de nouvelles arrivées à Saint-Brieuc de réfugiés espagnols, le Comité de Secours se propose de rassembler et de distribuer aux réfugiés les dons en nature et en espèces qui lui sont parvenus, et de solliciter de M. le Préfet, s'il existe dans votre commune, des logements disponibles, soit publics ou privés, actuellement vacants, qui pourraient être utilisés pour l'hébergement des réfugiés.

Dans l'affirmative, vous voudrez bien m'indiquer avec précision l'emplacement de ces locaux et le nombre de personnes susceptibles d'y être hébergés.

Il est par ailleurs à prévoir qu'en cas d'arrivée de réfugiés, des réductions pourront être faites, notamment dans l'impôt, moyennant une indemnité journalière.

Le Préfet,
R. FAUCONIER.

PREFECTURE
- 8 FEV 1939
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châtaudren, le 1^{er} Février 1939.

Le Maire de Châtaudren,

En réponse à votre lettre du 27 Janvier 1939, je vous informe que dans votre commune, il n'y a aucun logement disponible pour les réfugiés espagnols.

Le Préfet,
R. FAUCONIER.



Mairie de Châtaudren

Châtaudren, le 1^{er} Février 1939.

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 27 Janvier 1939, je vous informe que dans votre commune, il n'y a aucun logement disponible pour les réfugiés espagnols.

Le Maire,
M. ...

Le maire de **Châtaudren** informe le Préfet le 1^{er} février 1939 qu'il n'y a aucun logement disponible dans sa commune.



Cohiniac, le 25 Janvier 1939

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 22 Janvier 1939, je vous informe que dans votre commune, il n'y a aucun logement disponible pour les réfugiés espagnols.

Le Maire,
M. ...

Le maire de **Cohiniac** informe le 25 janvier 1939 qu'il n'y a aucun logement disponible sur sa commune.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 1^{er} Février 1939.

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 28 Janvier 1939, je vous informe que dans votre commune, il n'y a aucun logement disponible pour les réfugiés espagnols.

Le Préfet,
R. FAUCONIER.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 1^{er} Février 1939.

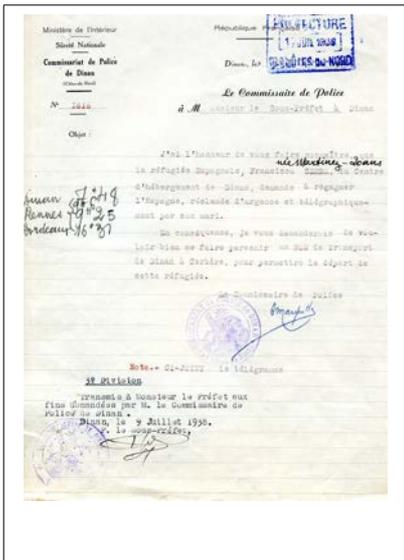
Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 28 Janvier 1939, je vous informe que dans votre commune, il n'y a aucun logement disponible pour les réfugiés espagnols.

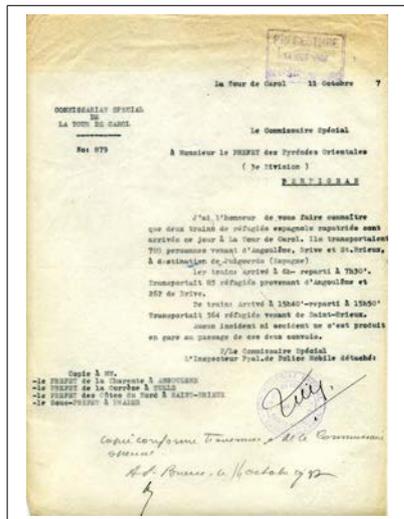
Le Préfet,
R. FAUCONIER.

Le préfet explique au Ministre de l'Intérieur dans sa lettre du 1^{er} février 1939 qu'il a bien trouvé des logements pour les réfugiés espagnols arrivés dans les **Côtes-du-Nord**. Il parle de construction de baraques supplémentaires. Et il demande quelle somme d'argent on doit donner aux personnes qui acceptent de loger chez elles des réfugiés espagnols.

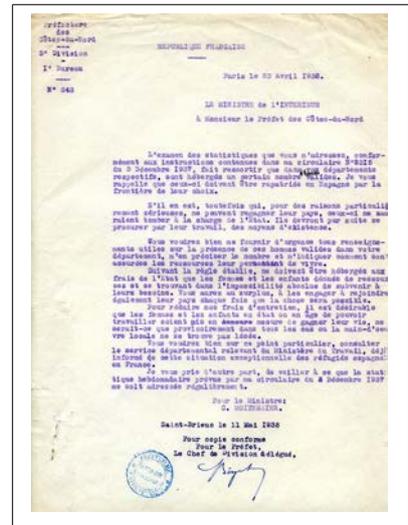
➤ Les réfugiés espagnols sont-ils repartis dans leur pays ou sont-ils restés en France ?



Ce document nous parle d'une femme espagnole qui s'est fait héberger à Dinan. Le 8 juillet 1938, elle demande à regagner l'Espagne rapidement pour rejoindre son mari qui l'attend.



Ici, le commissaire d'un poste frontière dans les Pyrénées signale le 11 octobre 1937 au Préfet de Perpignan que deux trains de réfugiés espagnols, dont un venant de Saint-Brieuc, ont bien traversé la frontière. Ces deux trains ont rapatrié 709 Espagnols dans leur pays.



Le Ministre de l'Intérieur rappelle le 23 avril 1938 que l'accueil des réfugiés espagnols coûte cher à la France. Ainsi, les hommes réfugiés doivent trouver un travail ou rentrer dans leur pays. Et il faut encourager les femmes et les enfants à travailler aussi.



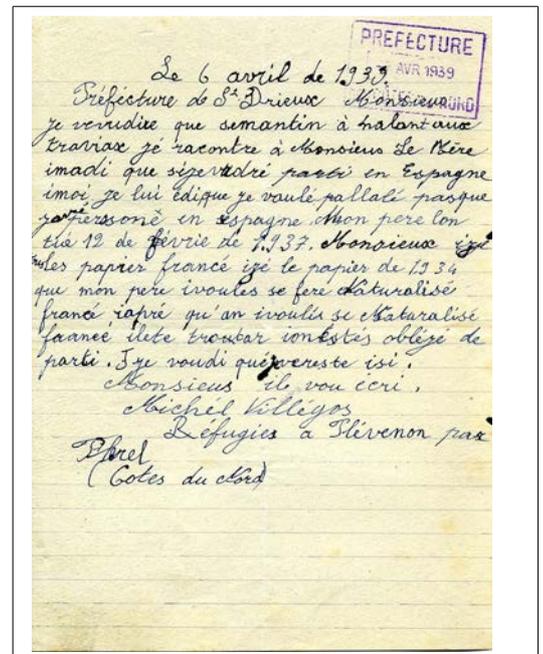
Ici, le maire de Quintin écrit au Préfet qu'il n'y a aucun logement disponible dans sa ville. Il ne comprend pas qu'on accepte de faire venir des réfugiés espagnols dans nos régions. Il veut qu'ils retournent dans leur pays. On dirait qu'il a peur d'eux.



Le Ministre de l'Intérieur demande le 7 août 1939 aux Préfets d'accepter les enfants espagnols dans les écoles.



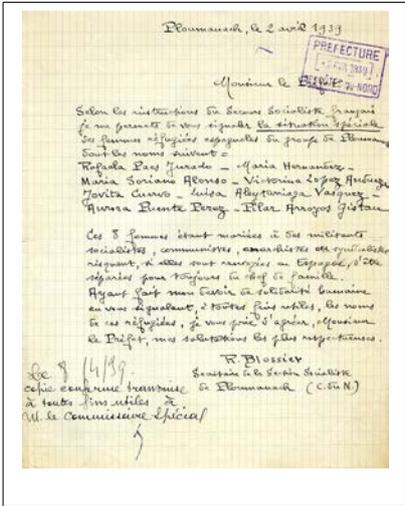
Un réfugié espagnol Michel Villégos écrit le 6 avril 1939 à la préfecture de Saint-Brieuc pour dire qu'il ne veut pas du tout rentrer en Espagne. Il veut rester ici, en France parce qu'il n'a plus personne dans son pays. Son père a été tué en 1937.





Le Ministre de l'Intérieur demande aux Préfets le **19 septembre 1939** qu'on reconduise dans leur pays tous les enfants espagnols, orphelins ou non...sauf si leurs parents étaient vraiment en danger à leur retour en Espagne.

Par **télégramme**, l'Office International de l'Enfance propose que les enfants espagnols, perdus ou orphelins, soient adoptés.



Dans cette lettre, on signale que **8 femmes réfugiées espagnoles** risquent d'être séparées pour toujours du chef de famille si elles sont renvoyées en Espagne.



Un accueil mitigé

Les réfugiés espagnols qui ont fui la dictature du général Franco ont été accueillis partout en France, jusque dans notre département, en Côtes-du-Nord.

Dans le Centre des archives 22, nous avons trouvé de nombreux documents qui témoignent de leur venue et de tout ce qui a été mis en place pour les héberger, les nourrir, les soigner, les vêtir, pour scolariser les enfants, pour adopter les enfants perdus ou orphelins...

En étudiant tous ces documents, nous avons constaté que l'Etat français a vraiment cherché à loger les réfugiés espagnols en demandant à chaque commune si elle avait des locaux disponibles. L'Etat français a aussi demandé à l'armée de fournir des couvertures et des paillasses. Il les a nourris. Il les a soignés. Il a demandé à ce qu'on accepte les enfants espagnols dans les écoles. On pourrait penser que ces Espagnols qui ont fui la dictature de Franco ont été très bien accueillis en France.

Or, nous avons trouvé un témoignage d'une personne, monsieur Flouriot, qui explique que les Espagnols ont été maltraités à Guingamp. Ce témoignage a été immédiatement contredit par le Sous-Préfet de Guingamp. Qui doit-on croire ?

Par ailleurs, beaucoup de maires ont répondu au Préfet des Côtes-du-Nord qu'ils n'avaient aucun logement pour les réfugiés. Autour de nous, seuls Le Vieux-Bourg et Saint-Gildas ont proposé des maisons inhabitées pour les héberger. Nous sommes fiers de la générosité de ces deux communes dans lesquelles nous habitons.

Nous les avons ainsi accueillis dans nos communes, dans nos écoles parfois, mais le gouvernement français a souhaité aussi les renvoyer le plus possible dans leur pays d'origine, l'Espagne ... car accueillir des hommes, des femmes et des enfants réfugiés « coûtait cher à la France » d'après le Ministre de l'Intérieur.

« Aujourd'hui, plus de soixante-dix ans après la Retirada, de nombreux Espagnols - anciens réfugiés - sont toujours installés dans les régions françaises, notamment dans le Sud-Ouest. Leurs enfants et petits-enfants se chargent d'entretenir la mémoire de ceux qui, à leurs yeux, ont lutté jusqu'à la mort pour un idéal humaniste. »

(Source : d'après des extraits du dossier « La Retirada ou l'exil républicain espagnol d'après guerre », réalisé par Cindy Coignard et Maëlle Maugendre de l'Association Adelante)



Nous tenons à remercier Mme Catherine Dolhin, animatrice pédagogique au Service éducatif des Archives des Côtes-d'Armor pour nous avoir aidés à trouver de nombreux documents sur les réfugiés espagnols en Côtes-du-Nord et Mme Guénahëlle Leclerre pour avoir numérisé tous ces écrits.